

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SAS

*Société de Commissariat aux Comptes,
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC des Hauts-de-France*

ASSOCIATION PERE CEYRAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 44 Rue de la Paroisse
78000 Versailles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION PERE CEYRAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 44 Rue de la Paroisse
78000 Versailles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'**Association PERE CEYRAC**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **PÈRE CEYRAC** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SAS

Société de Commissariat aux Comptes,

inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SAS

Société de Commissariat aux Comptes,

inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 11 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
Audit et Commissariat AINE & DELDIQUE Associés, SAS



Bertrand LEROY

Bilan détaillé

au 31 Décembre 2022

en Euros

ACTIF	2022		2021	PASSIF	2022	2021
<u>I - ACTIF IMMOBILISE</u>				<u>I - FONDS ASSOCIATIFS</u>		
IMMO. INCORPORELLES				RÉSERVES		
IMMO. CORPORELLES		0,00	0,00	- Autres réserves réglementées	232 528,69	138 743,54
- Matériel de Bureau	829,82			RESULTAT de l'EXERCICE	-60 224,95	93 785,15
Amortissements	-829,82			Sous-Total	172 303,74	232 528,69
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	TOTAL I	172 303,74	232 528,69
<u>II - ACTIF CIRCULANT</u>				PROVISION POUR LITIGE		
CREANCES		50,00		TOTAL II	0,00	0,00
- Inter Aide	50,00			<u>III - DETTES</u>		
DISPONIBILITÉS		174 323,28		DETTES FOURNISSEURS		
- Compte courant CIC	12 848,62		8 537,10	- Fournisseurs	733,94	3 913,41
- Compte courant SG	82 899,33		151 602,64	- Factures non parvenues	1 335,60	1 206,00
- Livret A	78 565,30		77 498,36			
- Compte sur livret	10,03		10,00			
TOTAL II		174 373,28	237 648,10	TOTAL III	2 069,54	5 119,41
COMPTES DE RÉGULARISATION				COMPTES DE RÉGULARISATION		
TOTAL GÉNÉRAL		174 373,28	237 648,10	TOTAL GÉNÉRAL	174 373,28	237 648,10

COMPTE de RESULTAT au 31 Décembre 2022

	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS d'EXPLOITATION		
Cotisations		
Concours publics		
Dons manuels	157 629,40	160 606,00
Legs, donations		77 896,07
Contributions financières	21 085,00	11 700,00
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	178 714,40	250 202,07
CHARGES d'EXPLOITATION		
Achats	0,00	63,60
Autres charges externes	14 405,83	11 479,69
Autres charges	225 600,49	145 259,26
Total II	240 006,32	156 802,55
1. Résultat d'Exploitation (I - II)	-61 291,92	93 399,52
PRODUITS FINANCIERS		
Autres produits financiers	1 066,97	385,63
Total III	1 066,97	385,63
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions		0,00
Intérêts et charges assimilées		0,00
Total IV	0,00	0,00
2. Résultat financier (III - IV)	1 066,97	385,63
3. Résultat courant (I - II + III - IV)	-60 224,95	93 785,15
4. Résultat exceptionnel (V)	0,00	
EXCEDENT/DEFICIT	-60 224,95	93 785,15
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE sur le TERRAIN		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	0,00	0,00
CHARGES des CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE sur le TERRAIN		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	0,00	0,00

Compte de résultat détaillé
au 31 Décembre 2022
en Euros

	2022	2021
Dons manuels	157 629,40	160 606,00
Contributions financières autres organismes	21 085,00	11 700,00
Legs et donations		77 896,07
Produits d'exploitation	178 714,40	250 202,07
Autres achats non stockés et charges externes		
- Fourniture de bureau		63,60
- Travaux sous-traités	5 039,60	2 939,60
- Hébergement site Web	108,00	108,00
- Personnel mis à disposition	5 024,75	4 833,49
- Honoraires	1 335,60	1 206,00
- Voyages & déplacements		
- Télécommunications	479,88	479,88
- Frais postaux	686,00	488,00
- Services bancaires	1 732,00	1 424,72
- Ceyrac Children Trust	45 600,49	
- Manamadurai		20 000,00
- ATIA	180 000,00	125 000,00
- Autres projets		259,26
Charges d'exploitation	240 006,32	156 802,55
RESULTAT d'EXPLOITATION	-61 291,92	93 399,52
- Autres produits financiers	1 066,97	385,63
Produits financiers	1 066,97	385,63
Charges financières		0,00
RESULTAT FINANCIER	1 066,97	385,63
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00
EXCEDENT ou DEFICIT	-60 224,95	93 785,15

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE

Commissaire aux comptes
Membre de BAKER TILLY
213, Boulevard de Turin
59777 EURALILLE

Association du Père CEYRAC

ANNEXE des COMPTES de l'EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2022

I – PREAMBULE : Présentation de l'association et de ses missions

1.1 – Objet social

L'association a pour objet toutes aides, sous quelque forme que ce soit, apportées à toutes actions ou projets soutenus ou créés par le père Ceyrac, ou qui s'inspirent de son message, tel qu'il est exprimé dans la « Charte du père Ceyrac ».

1.2 – Nature et périmètre des activités

L'association organise et contrôle à partir de la France des actions à caractère humanitaire en Inde, en faveur des populations les plus démunies (notamment les hors-caste), en lien avec des associations indiennes et en partenariat avec l'association française ATIA.

Ces actions visent à favoriser l'insertion et l'amélioration des conditions de vie des familles les plus pauvres, sans considération d'appartenance à des groupes religieux ou politiques. Les actions portent essentiellement sur :

- l'insertion sociale (obtention de papiers d'identité, scolarisation des enfants, formations...)
- l'amélioration des conditions de santé (lutte contre la tuberculose, soins aux handicapés)

1.3 – Description des moyens mis en œuvre

Pour mener à bien ses programmes, l'association recourt à des bénévoles en France et en Inde, et finance les actions mises en œuvre par ses bénévoles et par les associations indiennes partenaires.

L'association bénéficie de dons de donateurs privés, majoritairement français et ne fait pas de campagne d'appel public à la générosité ; les fonds sont sollicités grâce aux contacts et aux amis de l'association.

L'association du Père Ceyrac est administrée par un conseil d'administration de 8 membres.

II – Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 – Faits caractéristiques de l'exercice

- Dans le domaine de la lutte contre la tuberculose dans les bidonvilles de Mumbai, la levée des restrictions liées au COVID a permis de reprendre l'ensemble des activités. Plus de 3800 patients tuberculeux ont bénéficié d'un suivi rapproché et ont pris régulièrement leur traitement. D'autre part les résultats de l'accompagnement socio-économique des familles des bidonvilles de Mumbai et Jaipur sont revenus à leur niveau d'avant pandémie.

- L'accompagnement des familles tribales *Irulas*, particulièrement pauvres, leur a permis d'accéder aux aides gouvernementales auxquelles elles peuvent prétendre, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant.
- Le gouvernement indien avait précédemment remis en cause les autorisations FCRA des associations partenaires indiennes pour recevoir des fonds étrangers. A Mumbai, les associations avec lesquelles nous collaborons ont reçu leur autorisation, ce qui permet d'envisager une continuité des activités. Dans le Sud, MRDT est toujours en attente de renouvellement et nous avons travaillé avec CEDARD Trust, également issu des actions du père Ceyrac dans le Tamil Nadu, pour poursuivre les actions en faveur des familles Irulas.

2.2 – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à relater.

III – Dispositions générales : cadre légal de référence et principes et méthodes comptables

3.1 – Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux autres dispositions du règlement 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IV - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

4.1 – Notes relatives au bilan

4.1.1 – Actif

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit 3 ans pour le matériel informatique et 25 ans pour les constructions.

Par simplification, la durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Tableaux des immobilisations et des amortissements

Immobilisations corporelles	Au 1/01/2022	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2022
Constructions				
Matériel de bureau et informatique	830			830
TOTAUX	830			830

Amortissements Immo. corporelles	Au 1/01/2022	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2022
Constructions				
Matériel de bureau et informatique	830			830
TOTAUX	830			830

4.1.2 - Passif

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 069,54 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En Euros	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 069,54	2 069,54		
TOTAUX	2 269,54	2 069,54		

Charges à payer

	Montant
Fournisseur facture non parvenue (honoraires du commissaire aux comptes)	1 335,60

4.1.3 - Compte de résultat

Charges d'exploitation

Les fonds récoltés en France pour l'association du Père Ceyrac ont permis de financer en Inde les projets ci-dessous :

- CEDARD Trust : 45 600,49 euros
 - o Rééducation d'enfants handicapés au centre de Physiothérapie de Gingee,
 - o Accompagnement social des tribus Irulas dans le Tamil Nadu

- ATIA : 180 000 euros
 - o Lutte contre la tuberculose dans les bidonvilles de l'agglomération de Mumbai (Maharashtra)
 - o Accompagnement social des familles des bidonvilles de Mumbai et Jaipur (Rajasthan)

4.2 - Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emplois/Ressources (cf. pages 8 & 9)

4.3 - Autres

Les autres points prévus par le code de commerce, le plan comptable général et l'ANC 2018-06 sont non significatifs ou non applicables.

COMPTES DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	157 629	157 629	238 502	238 502
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	157 629	157 629	238 502	238 502
- Dons manuels	157 629	157 629	160 606	160 606
- Legs, donations et assurance-vie	-	-	77 896	77 896
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 152		12 086	
2.1 Cotisations sans contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	21 085		11 700	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 067		386	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	179 781	157 629	250 588	238 502
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	225 600	203 449	145 259	133 174
1.1 Réalisées en France	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.1 Réalisées à l'étranger	225 600	203 449	145 259	133 174
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	225 600	203 449	145 259	133 174
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 040	5 040	2 940	2 940
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 040	5 040	2 940	2 940
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 366	9 366	8 604	8 604
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	240 006	217 854	156 802	144 717
EXCEDENT OU DEFICIT	- 60 225	- 60 225	93 785	93 785

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES		203 449	133 174	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		157 629	238 502
1.1 Réalisées en France		-	-	1.1 Cotisations sans contrepartie		-	-
- Actions réalisées par l'organisme				1.2 Dons, legs et mécénat		157 629	238 502
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				- Dons manuels		157 629	160 606
1.1 Réalisées à l'étranger		203 449	133 174	- Legs, donations et assurance-vie		-	77 896
- Actions réalisées par l'organisme				- Mécénat			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		203 449	133 174	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		5 040	2 940	TOTAL DES RESSOURCES		157 629	238 502
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		9 366	8 604	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		-	-
TOTAL DES EMPLOIS		217 854	144 717	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		60 225	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				TOTAL		217 854	238 502
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		232 529	138 744
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE			93 785	(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		-	93 785
TOTAL		217 854	238 502	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice			
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		172 304	232 529

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE

Commissaire aux comptes
 Membre de BAKER TILLY
 213, Boulevard de Turin
 59777 EURALILLE